

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI  
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 15 juillet 2025, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame Sylvie Beauregard la mairesse  
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2  
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4  
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Absent (s) :

Monsieur le conseiller Simon Angers District 1  
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3  
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5

Sont également présentes :

Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, et Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière.

**367-07-2025**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 16h04.

Adoptée à l'unanimité

**368-07-2025**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1 **Direction générale**
  - 6.1.1 Autorisation de paiement au ministère de la Justice du Québec
  - 6.2 **Finances et trésorerie**
  - 6.3 **Greffé et affaires juridiques**
7. **RÉGLEMENTATION**
8. **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
  - 8.1 Acquisition d'un terrain et autorisation de signature - lot 6 674 710 - rue Mercier

9. **INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
10. **LOISIRS ET CULTURE**
11. **SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
12. **RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Terminaison du lien d'emploi – RH 2025-05
13. **AFFAIRES NOUVELLES**
14. **DÉPOT DE DOCUMENTS**
15. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Étant donné qu'il s'agit d'une séance extraordinaire, une seule période de question aura lieu à la fin de la présente séance, et ce, en conformité avec le Règlement 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal.**

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **Direction générale**

**369-07-2025**

##### **Autorisation de paiement au ministère de la Justice du Québec**

Considérant le constat d'infraction émis par le directeur des poursuites criminelles et pénales sous le numéro 100400-1120085081 à l'effet qu'entre le 9 novembre 2018 et le 28 septembre 2021, un employé du Service des infrastructures et des immobilisations à l'emploi de la Ville à ce moment aurait fait exécuter des travaux au 608, rue du Sud, en agissant à titre de constructeur-propriétaire sans être titulaire d'une licence en vigueur à cet effet;

Considérant le constat d'infraction émis par le directeur des poursuites criminelles et pénales sous le numéro 100400-1120085099 à l'effet qu'entre le 23 novembre 2020 et le 15 décembre 2021, un employé du Service des infrastructures et des immobilisations à l'emploi de la Ville à ce moment a fait exécuter des travaux au 301, rue d'Albany, en agissant à titre de constructeur-propriétaire sans être titulaire d'une licence en vigueur à cet effet;

Considérant le constat d'infraction émis par le directeur des poursuites criminelles et pénales sous le numéro 100400-1120085107 à l'effet qu'entre le 18 août 2022 et le 28 avril 2023, un employé du Service des infrastructures et des immobilisations à l'emploi de la Ville à ce moment a fait exécuter des travaux au 200, rue des Prés-Vert, en agissant à titre de constructeur-propriétaire sans être titulaire d'une licence en vigueur à cet effet;

Considérant que les infractions reprochées vont à l'encontre de la *Loi sur le bâtiment* (RLRQ, c. B-1.1), ainsi que du *Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires* (RLRQ, c. B-1.1, r.1.01);

Considérant que le conseil n'entend pas contester les constats d'infractions émis;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser le paiement du constat d'infraction numéro 100400-1120085081 au montant de 44 779 \$.

D'autoriser le paiement du constat d'infraction numéro 100400-1120085099 au montant de 46 551 \$.

D'autoriser le paiement du constat d'infraction numéro 100400-1120085107 au montant de 48 086 \$.

D'autoriser un transfert budgétaire au montant de 139 416 \$ du poste 03-331-35-000 au poste budgétaire requis pour le paiement de la présente dépense, puisque le mode de financement de certaines activités d'investissements a été modifié, permettant de libérer des fonds au fonds d'administration générale afin d'acquitter le solde dû pour les trois constats d'infractions.

Adoptée à l'unanimité

#### **Finances et trésorerie**

#### **Greffé et affaires juridiques**

### **RÉGLEMENTATION**

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**

**370-07-2025**

#### **Acquisition d'un terrain et autorisation de signature - lot 6 674 710 - rue Mercier**

Considérant que la Ville est en procédures d'acquisition d'un terrain dans le secteur de la polyvalente et de l'aréna municipal;

Considérant que la Ville a signé une offre d'achat avec les propriétaires d'une partie du lot numéro 4 609 402, sur la rue Mercier, maintenant le lot 6 674 710, conformément à la résolution numéro 019-01-2025, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 janvier 2025;

Considérant qu'une autorisation de signature est requise afin de finaliser la transaction entre les propriétaires et la Ville;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'acquérir le lot numéro 6 674 710 du cadastre du Québec, sur la rue Mercier, d'une superficie de 129 074,5 mètres carrés, pour un montant de 2 215 000 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense, y incluant les honoraires professionnels et les frais incidents, au règlement d'emprunt 1929 et de fixer le terme de remboursement de cet emprunt à 20 ans.

Adoptée à l'unanimité

### **INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**

### **LOISIRS ET CULTURE**

### **SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**

### **RESSOURCES HUMAINES**

371-07-2025

**Terminaison du lien d'emploi – RH 2025-05**

Considérant les récents événements énoncés au rapport RH 2025-05 soumis au soutien de la présente résolution;

Considérant que le lien de confiance nécessaire au maintien de l'emploi est rompu;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De mettre fin au lien d'emploi du dit employé, le tout effectif à compter du 15 juillet 2025.

De mandater Claude Lalonde, directeur général, ou Justine Brousseau, Directrice des ressources humaines, à signer une lettre de fin d'emploi.

De mandater Justine Brousseau, Directrice des ressources humaines pour procéder au traitement de ce dossier et l'autoriser à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution.

D'autoriser le versement d'une indemnité compensatrice équivalente à un préavis de 2 semaines, conformément aux dispositions prévues à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

**AFFAIRES NOUVELLES****DÉPOT DE DOCUMENTS****DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.**

372-07-2025

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

Que la séance soit levée à 16h06.

Adoptée à l'unanimité

---

Sylvie Beauregard, mairesse

---

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.